

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, agissant au nom et comme représentante de ladite Métropole, en vertu de la délibération N° prise par le Conseil de Bordeaux Métropole le

- Monsieur Sylvain TÉRANIAN, Directeur Exécutif Finances, Communication, Systèmes d'information de la S.A. d'HLM DOMOFRANCE dont le siège social est à Bordeaux, 110 avenue de la Jallière, Quartier du Lac, agissant au nom et comme représentant de ladite Société en vertu d'une délégation de signatures en date du 16 avril 2019 consentie par Monsieur Francis STEPHAN, Directeur général, déposée au rang des minutes de Me Olivier LASERRE, notaire à Bordeaux, le 17 mai 2019.

Vu la demande de garantie de la S.A. d'HLM DOMOFRANCE en date du 1^{er} décembre 2025, d'un prêt en vue d'assurer le financement principal pour la réhabilitation de 120 logements situés 1 Rue François Chataubriand & 10 Rue Louis Pergaud – CENON (33150).

Vu la délibération du conseil métropolitain n° du ,

Considérant l'intérêt de ce projet pour le territoire métropolitain ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie d'emprunt consentie par Bordeaux Métropole.

Article 2 : Caractéristiques des prêts

Le Conseil métropolitain, par délibération N° prise en date du ,
reçue à la Préfecture de la Gironde le , garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt **PAM** de la Banque des Territoires, aux taux, durées et conditions figurant dans le contrat de prêt N° **181651** au sein duquel sont précisées les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt.

Ce prêt d'un montant total de **5 770 691 euros**, a été souscrit à taux indexés sur le livret A auprès de la Banque des Territoires et signé le 01/12/2025 par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE. Les conditions financières du prêt répondent à un niveau de risque inférieur ou égal au niveau 2A de la classification de la charte Gissler.

Le contrat de prêt est constitué de deux lignes de prêts, selon l'affectation suivante :

- Ligne n° 5704950 – Prêt PAM : 3 910 691 €.
- Ligne n° 5704949 – Prêt Eco-prêt : 1 860 000 €.

Page 1 sur 3

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260130-lmc1114349-DE-1-1

Date de télétransmission : 06/02/2026

ST

Ce document est piloté à l'aide de la technologie de signature électronique GetAccept.

Numéro de suivi de la transaction : 17c05a002d00d3706fa7e800cd55b60910512739f2cfe7a3a6292e5151cdadccc2f0e7d8ab8b8e07bae3585

Publié le : 06/02/2026

Article 3 : Durée de la garantie d'emprunt

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à paiement complet des échéances contractuellement dues par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Article 4 : Informations

Pendant toute la durée de l'emprunt garanti, l'organisme bénéficiaire devra fournir annuellement ses états financiers et de gestion. Un courrier sera envoyé chaque année par Bordeaux Métropole à l'organisme précisant la liste des états concernés, le format et l'échéance souhaitée.

Article 5 : Mise en œuvre de la garantie

Dans l'hypothèse où la S.A. d'HLM DOMOFRANCE serait dans l'impossibilité de faire face à ses échéances, cette dernière s'engage à en informer sans délai Bordeaux Métropole ainsi que l'organisme prêteur.

Article 6 : Subrogation

Si du compte de trésorerie et de l'état détaillé des créanciers divers, il résulte que la SA d'HLM DOMOFRANCE n'a pas réglé tout ou partie des intérêts et amortissements échus d'emprunts garantis par Bordeaux Métropole, et qu'elle ne dispose pas de disponibilités suffisantes pour y procéder, Bordeaux Métropole effectuera ce règlement entre les mains des prêteurs au lieu et place de la S.A. d'HLM DOMOFRANCE dans la mesure de l'insuffisance des disponibilités constatées. Ce règlement instituera Bordeaux Métropole créancière de la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Dans l'hypothèse où sa garantie serait mise en œuvre, Bordeaux Métropole fera publier sa subrogation, dans les droits du créancier selon les articles 1346 et 2309 du Code civil.

Article 7 : Clause de retour à meilleure fortune

Si la S.A. d'HLM DOMOFRANCE ne se trouve pas en mesure de tenir ses engagements, Bordeaux Métropole, sur simple demande écrite qui lui sera faite, prendra ses lieux et places et réglera le montant des annuités à concurrence de la défaillance de la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Les paiements qui pourraient être imposés à Bordeaux Métropole, en exécution de la présente convention, auront le caractère d'avances recouvrables. Ainsi, la S.A. d'HLM DOMOFRANCE s'engage à reverser les paiements dont Bordeaux Métropole aurait eu à s'acquitter dès qu'une amélioration de la situation financière sera constatée par des résultats financiers excédentaires. Ces excédents seront utilisés, à due concurrence, à l'amortissement de la dette contractée par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE vis-à-vis de Bordeaux Métropole et figurant, au compte d'avances ouvert au nom de celle-ci dans les écritures de la S.A. d'HLM DOMOFRANCE. Il comprendra :

- ✓ au crédit : Le montant des remboursements effectués par la Société, le solde constituera la dette de la Société vis-à-vis de Bordeaux Métropole,
- ✓ au débit : le montant des versements effectués par Bordeaux Métropole.

La créance ne sera éteinte que lorsque l'intégralité des avances versées par Bordeaux Métropole aura été remboursée par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Article 8 : Hypothèque

La S.A. d'HLM DOMOFRANCE s'engage à ne consentir aucune hypothèque sur les immeubles sans l'accord préalable de la collectivité.

FAIT A BORDEAUX, LE

Pour la SA d'HLM DOMOFRANCE,
Le Directeur Exécutif

Sylvain Téranian

Sylvain Téranian
Sylvain TÉRANIAN

Domofrance 
Groupe Action Logement
S.A. d'HLM
110, avenue de la Jallère
33042 BORDEAUX CEDEX
05 56 43 75 75
R.C.S. Bx B 458 204 963

Pour Bordeaux Métropole,
La Présidente,

Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260130-lmc1114349-DE-1-1

Date de télétransmission : 06/02/2026

Date de réception préfecture : 06/02/2026

Ce document est signé à l'aide de la technologie de signature électronique GetAccept.

Fingerprint: b8b7f0ff06255f79038c0cb56a84054a7ed0eb8117cc34002de0d31b6787e8000cd355669f05a273912cfe7a3a6292e5151cdadccc2f0e7d8ab8b8e07bae3585

Publié le : 06/02/2026

Certificat de signature électronique

Nom du document:

DEMANDE GARANTIE - PRET PAM 120 LOGEMENTS PALMER CENON

ID de document unique:

dc66a8e1-01f3-45c1-89c6-a1dc6482b178

Empreinte unique du document:

b8b7f0ff06255f79038c0cb56a84054a7ed0e8a17cc5a6d2de9d31b67a7e800cd55b669f05a273912
cfefe7a3a6292e5151cdadccc2f0e7d8ab8e07bae3585

Les signataires



Elisabeth Verde

Directeur Finance et Contrôle de gestion

E-mail: elisabeth.verde@domofrance.fr

Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0
(desktop)

Adresse IP: 109.3.189.20

Vérifié avec les initiales: EVD

Horodatage certifié:
2025-12-03 07:47:13 UTC

Elisabeth Verde



Sylvain Téranian

Directeur Exécutif
DOMOFRANCE

E-mail: sylvain.teranian@domofrance.fr

Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0
(desktop)

Adresse IP: 109.3.189.20

Vérifié avec les initiales: ST

Horodatage certifié:
2025-12-03 09:10:31 UTC

Sylvain Téranian

Ce document a été rempli par toutes les parties sur:

2025-12-03 09:10:31 UTC

Pièces jointes

CONTRAT DE PRET U139694

Fichier CONTRAT DE PRET U139694.pdf

Lien sécurisé <https://app.getaccept.com/v/v4y7gu8ezwjjy/j297km8s293r6x/attachment/794z7a9m9d25>

Empreinte unique du fichier: 4b5717e19a5e5107a5a1053a7770b5a2e11b1cda615e851290443350246a9761335f42c7371d33512fct01ce6d3c212c7731b56f61461790763294

Consentement accepté

En accédant à ce document, j'autorise certaines de mes données personnelles à être traitées par GetAccept et Domofrance - Parapheur comme mon nom, mon email, comme d'autres données non structurées comme mon adresse IP et mon comportement d'utilisation. Pour plus d'information, rendez vous sur notre [privacy policy](#).



Ce document a été signé par la préfecture électronique GetAccept.

Ce certificat de signature est accusé de réception en préfecture électronique GetAccept.

Date de télétransmission : 06/02/2026

Date de réception préfecture : 06/02/2026

Publié le : 06/02/2026

Audit des connexions

Horodatage certifié

2025-12-03 09:10:31 UTC

Événements relatifs aux données collectées

Le document a été signé par Sylvain Téranian (sylvain.teranian@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 09:10:30 UTC

Le document a été vérifié via initiales par Sylvain Téranian
(sylvain.teranian@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 09:10:26 UTC

Le document a été vérifié via signature manuscrite par Sylvain Téranian
(sylvain.teranian@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 09:10:11 UTC

Le document a été ouvert par Sylvain Téranian (sylvain.teranian@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 09:10:10 UTC

Le document a été vérifié via accepté par Sylvain Téranian
(sylvain.teranian@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 07:47:15 UTC

Le document a été envoyé à Sylvain Téranian (sylvain.teranian@domofrance.fr)
Dispositif: ()

2025-12-03 07:47:13 UTC

Le document a été signé par Elisabeth Verde (elisabeth.verde@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 07:47:12 UTC

Le document a été vérifié via initiales par Elisabeth Verde
(elisabeth.verde@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 07:47:05 UTC

Le document a été vérifié via signature manuscrite par Elisabeth Verde
(elisabeth.verde@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 07:46:58 UTC

Le document a été ouvert par Elisabeth Verde (elisabeth.verde@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-03 07:46:58 UTC

Le document a été vérifié via accepté par Elisabeth Verde
(elisabeth.verde@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-02 09:59:45 UTC

Le document a été envoyé à Elisabeth Verde (elisabeth.verde@domofrance.fr)
Dispositif: ()



Ce document a été édité et signé en préfecture électronique GetAccept.
Ce certificat de signature électronique est valable jusqu'au 06/02/2026 et l'audit des connexions.
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026
Publié le : 06/02/2026

2025-12-02 09:59:44 UTC

Le document a été approuvé par Maeva MUSCAT (maeva.muscat@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-02 09:58:13 UTC

La pièce jointe CONTRAT DE PRET U139694 a été consulté par Maeva MUSCAT
(maeva.muscat@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-02 09:58:11 UTC

Le document a été vu entièrement par Maeva MUSCAT
(maeva.muscat@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-02 09:58:00 UTC

Le document a été ouvert par Maeva MUSCAT (maeva.muscat@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-02 09:58:00 UTC

Le document a été vérifié via accepté par Maeva MUSCAT
(maeva.muscat@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 109.3.189.20 - IP Localisation: Argenteuil, France

2025-12-01 13:09:52 UTC

Le document a été envoyé à Maeva MUSCAT (maeva.muscat@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 194.177.52.32 - IP Localisation: Paris, France

2025-12-01 13:09:51 UTC

Le document a été scellé par Christelle MALCHIEN
(christelle.malchien@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 194.177.52.32 - IP Localisation: Paris, France

2025-12-01 10:38:15 UTC

Le document a été créé par Christelle MALCHIEN
(christelle.malchien@domofrance.fr)
Dispositif: Edge 142.0.0.0 on Unknown Windows 10.0 (ordinateur)
Adresse IP: 194.177.52.32 - IP Localisation: Paris, France



Ce document a été signé et émis par la préfecture de l'Essonne en utilisant la signature électronique GetAccept.
Ce certificat de signature est valable jusqu'au 06/02/2026 et peut être vérifié sur le site www.getaccept.com pour l'audit des connexions.
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026
Publié le : 06/02/2026